

**COMMUNE DE SAINT-FLOUR**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2025**  
**DELIBERATION N°08/07/2025-121**

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le huit Juillet, à dix-neuf heures, le Conseil  
Présents : 18 Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en séance  
Absents représentés : 5 ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,  
Absents excusés : 6 sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.  
Votants : 23

**Étaient présents :**

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, Adjoints,  
MM. Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM Christian GRENIER, Nicolas FRENANDEZ, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUGNET, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

MME Florie PAROU par MME Emmanuelle NIOCEL-JULHES,  
M. Jean-Claude PRIVAT par M. Jean-Luc PERRIN,  
M. Géraud DELPUECH par M. Philippe DELORT,  
M. Tarek EL MAROUANI par M. Eric BOULDOIRES,  
MME Martine GUIBERT par M. Marc POUGNET.

**Absents excusés :**

MMES Patricia RENAUD, Mathilde BOUT, Marine NEGRE, Nathalie LESTEVEN, M. Bruno TEISSEDE, MME Marie-Pierre MURAT.

Madame Maryline VICARD a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **15 JUIL. 2025** et que la convocation avait été faite et publiée le 1<sup>er</sup> Juillet 2025.

Le présent extrait a été transmis le **15 JUIL. 2025** à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET 2025 SERVICE ASSAINISSEMENT**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Philippe DELORT

A la suite du vote du Budget Primitif 2025 du Service ASSAINISSEMENT, il convient de prendre en compte les mouvements de crédits suivants :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépense d'investissement :

Il s'agit d'un complément de 596.00 € pour les travaux sur le réseau assainissement de la place d'Armes et de 101.00 € pour la révision concernant les travaux de la mise en œuvre et la fiabilisation de l'autosurveillance.

DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
Article 2315 opération 26	Ajustement de crédit : Travaux réseau assainissement place d'Armes	596.00 €			
Article 2315 opération 11		-596.00 €			
Article 2315 opération 30	Ajustement de crédit : Travaux télégestion. (révision)	101.00 €			
Article 2315 opération 11		-101.00 €			
	<b>Total général</b>	<b>0.00 €</b>		<b>Total général</b>	<b>0.00 €</b>

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le Lundi 30 Juin 2025.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après avoir délibéré,

- **APPROUVE la réalisation des écritures comptables décrites ci-dessus.**
- **APPROUVE la décision modificative N°1 du Budget 2025 Service ASSAINISSEMENT.**

POUR : 23 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

  
Le Maire,  
Philippe DELORT

L'élu secrétaire de séance,

  
Maryline VICARD

## SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

---

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** mardi 15 juillet 2025 15:36  
**À:** SECRETARIAT Ville de Saint-Flour  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 08-07-2025-121

### ***'.: Notification FAST :***

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 08-07-2025-121, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250715-08-07-2025-121-DE.

**Informations sur l'acte**

Numero : 08-07-2025-121

Objet : Décision Modificative N.1 - Budget 2025 Assainissement

Date de décision : 15/07/2025

Date de transmission : 15/07/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>